



N°7528
Entrée le 30.01.2023
Chambre des Députés
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Fernand Etgen
Luxembourg, le 30.01.2023

Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 30 janvier 2023

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la Ministre des Finances.

L'Euro a remplacé le franc luxembourgeois/belge au 1^{er} janvier 2002. La majeure partie des francs a été progressivement échangée contre des euros. Toutefois, même 21 ans après l'introduction de la monnaie européenne, une partie des francs n'a pas été échangée.

J'aimerais dès lors savoir de Madame la Ministre :

- Quelle est la part des francs non échangés et de quels billets s'agit-il ?
- Est-ce que ces billets et monnaies peuvent toujours être échangés ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Mars Di Bartolomeo".

Mars Di Bartolomeo
Député